

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER

Du 21 mars 2019

Concernant l'aménagement de la place du Clos

Le projet des passerelles surplombant la noue est validé ce jour.

Une fosse d'arbre doit être déplacée car elle se situe sous l'implantation d'un puisard : Il sera nécessaire de déplacer légèrement l'abri et le banc en conséquence : L'entreprise fournira un plan modifié.

Les joints des bordures posées et des pavés sont à reprendre.

Des fourreaux supplémentaires seront posés le long de la noue pour permettre une extension du réseau électrique future si nécessaire.

La délimitation du futur terrain de pétanque sera réalisée par des madriers identiques à ceux du jardin botanique.

L'emplacement du portillon permettant l'accès des services techniques au jardin botanique par la rue des Fossés est validé.

La société RCM doit toujours fournir le dossier complet d'exécution de la fontaine.

Pour rappel, une neutralisation de la rue de l'église sera nécessaire entre le 22 et le 26 avril 2019.

Madame le Maire

Sylvie BOUCHET BELLECOURT